

**En Syrie, ils ont torturé,
assassiné, décapité :
bienvenue en France !**



Une trentaine (selon la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, mais probablement davantage) de djihadistes ayant torturé, mutilé, assassiné, décapité, en Syrie et en Irak, sortiront des prisons françaises d'ici fin 2019.

Ce sont des ex-combattants de Daech qui ont bénéficié d'une « aura » en prison auprès des jeunes délinquants en voie de radicalisation.

Selon le propre aveu de l'ancien procureur de la République de Paris, François Molins, « **la libération de ces terroristes représente un risque majeur** ».

En effet, ces terroristes ont été formés et possèdent une

grande expérience militaire et de guérilla urbaine.

Déjà en 2018 avaient été libérés une vingtaine de ces djihadistes qui avaient été condamnés à des peines de prison de moins de 5 ans, avec sursis (comme si le sursis devait être prononcé pour des terroristes, une véritable aberration !)

Tous ces terroristes avaient été condamnés à des peines relativement très faibles car ils étaient rentrés en France avant les attentats de 2015 et 2016.

Quelles seront les peines que prononcera notre justice lorsque comparaitront les dizaines de terroristes en provenance prochaine des prisons Kurdes, fort satisfaits de se retrouver en France, alors qu'ils risquaient leurs têtes en Syrie ?

Nous risquons d'être surpris, et même punis, car nous serons leurs premières victimes, dès que leurs « élèves », ou eux-mêmes, seront remis en liberté.

Comment peut-on faire confiance à une justice et à des magistrats qui ridiculisent les forces de l'ordre en remettant en circulation des malfaiteurs, des délinquants, dès comparution ou à moins de la moitié des peines auxquelles ils sont condamnés ?

Exemple : Mercredi soir, à Saint-Étienne (Loire), vers 19 h 30, rue du Monteil, dans le quartier du Soleil, à l'angle du carrefour, devant la « Maison rose », alors qu'il garait sa voiture dans le garage de ses parents, un individu âgé de 39 ans, très bien connu des services de police, a été abattu de plusieurs balles de pistolet.

Il s'agit d'un règlement de compte, selon le parquet.

La victime avait été condamnée à 6 années de prison, en 2014, pour association de malfaiteur puis, une nouvelle fois, également à 6 ans de la même peine, en 2016, pour trafic de stupéfiants (comment pouvait-il déjà être libre pour la

première condamnation ?)

Et il se trouvait en libération conditionnelle, pour la seconde condamnation, alors que sa double peine aurait pu le conduire jusqu'en 2026.

C'est le deuxième meurtre, en moins de deux mois à Saint-Étienne, après celui du 10 décembre qui s'est produit rue Voltaire.

Tout à fait hors sujet, mais il me semble nécessaire de signaler un acte de grand courage d'un jeune homme qui a tenté de défendre un gamin de dix ans qui se faisait agresser et voler son portable par deux racailles, mercredi après-midi, vers 16 h à la gare de Viroflay.

Il a été poignardé sauvagement, avant que les agresseurs ne prennent la fuite.

Fort heureusement, hospitalisé pour ce coup de couteau porté au flanc, ses jours ne sont pas en danger.

Les deux criminels sont activement recherchés, mais seront-ils condamnés ? Cela dépend des magistrats devant qui ils comparaitront !

Manuel Gomez